PRAG-PRCE

Refusons toute évaluation autre que sur les aspects statutaires de notre métier !

→ par Gérard Tollet, *responsable du secteur Second Degré*

Les tâches administratives, non statutaires et qui s'effectuent sur la base du volontariat, largement sous-payées dans le but d'économiser du personnel, n'ont pas à être évaluées. Combattons ces dérapages !

Tout d'abord, rappelons que la notation, extrêmement cadrée par les notes de service en relation avec nos statuts, a été historiquement une victoire syndicale et une garantie contre l'arbitraire. Ainsi, toute modification de l'évaluation des collègues (ou de ses modalités) doit s'inscrire dans un cadre protecteur limitant les pouvoirs du notateur en offrant des possibilités de recours.

Dans le cadre des nouvelles carrières des PRAG-PRCE et assimilés, avec avancement à rythme quasi unique (ce qui est un grand progrès pour les collègues du supérieur), la notation devenue inutile est supprimée. Seule une évaluation lors de quatre « rendez-vous de carrière » aura lieu : aux 6e et 8e échelons où, à chaque fois, une bonification d'ancienneté d'un an sera accordée pour 30 % des collègues, ainsi que pour l'accès à la hors-classe et à la nouvelle classe exceptionnelle.

Cette évaluation sera effectuée lors d'un entretien « hiérarchique ». C'est sur cette modalité et sur les critères d'évaluation que le SNESUP appelle à la plus grande vigilance afin que, dès le début, de mauvaises habitudes ne soient prises. En effet, sans cadrage clair et protecteur, sans critères explicites, ou avec des critères extrastatutaires, ces entretiens pourraient aboutir à des dérapages, des pressions hiérarchiques, voire des excès de pouvoir…

Nous voulons être évalués sur notre travail statutaire (notre enseignement) et rien d'autre !

L'appréciation de la valeur professionnelle doit s'appuyer sur des éléments objectifs qui correspondent au cœur de l'activité. Toute autre modalité est de nature à permettre de fortes et dangereuses pressions sur les collègues. En effet, si l'enseignement n'est pas évalué, que reste-t-il sinon les fameuses tâches annexes et l'investissement administratif, non statutaires ? Que jugera-t-on alors sinon l'aptitude des collègues à appliquer les directives hiérarchiques, à céder aux pressions pour compenser le manque criant de personnels ?

La politique visant à faire toujours plus d'économies (rappelons que l'heure complémentaire TD est scandaleusement payée au SMIC puisque équivalente à 4,2 heures fonction publique !), à générer des ressources « propres », exprime le désengagement de l'État dans le financement du service public et doit être vigoureusement combattue. Bref, le travail non statutaire s'effectuant sur la base du volontariat, nous refusons toute évaluation correspondante. La proposition ministérielle actuelle de grille d'évaluation qui inclut une *« contribution à l'activité du service »*, notion dont le flou est révélateur, et qui n'a pas fait l'objet de la moindre négociation avec le SNESUP, n'est pas acceptable en l'état. Nous appelons les collègues et nos sections à la plus grande vigilance afin que de mauvaises et dangereuses habitudes ne soient pas prises en la matière. Les commissions locales de transparence et d'harmonisation des avis de promotion des PRAG-PRCE auront un rôle important à jouer.

L'appréciation de la valeur professionnelle doit s'appuyer sur des éléments objectifs qui correspondent au cœur de l'activité.

POUR UNE ÉVALUATION COLLECTIVE COMPARATIVE, FORMATIVE !

Rappelons enfin, sachant qu'il est largement possible d'enseigner correctement sans pression hiérarchique normative (exemple des EC non notés, des PRAG quasiment tous à la note maximale), que le SNESUP propose la mise en place d'une évaluation collective qui serait de nature à stimuler l'entraide, la comparaison des expériences, des difficultés, des réussites, le but essentiel à atteindre devant être l'amélioration du service public, donc du travail des collègues. Bien entendu, en cas de manquement grave concernant l'exercice de nos obligations de service, les sanctions disciplinaires continueraient de s'appliquer. Il est grand temps d'innover en la matière.